



Pour le procureur d'Épinal, les violences conjugales demandent « des réponses pénales immédiates »

Au sein de la juridiction spinolienne, il ne se passe pas une semaine sans qu'un dossier de violences conjugales ne soit traité par les magistrats vosgiens. Face à ce fléau, la Justice vosgienne brandit pourtant un arsenal de plus en plus imposant à l'encontre des conjoints violents. Mais elle se penche aussi de plus en plus sur la prise en compte des victimes. Le point avec le procureur de la République, Frédéric Nahon.

● Des chiffres toujours à la hausse

« À l'instar de ce qu'il se passe en France, les violences, quelles qu'elles soient, sont en augmentation dans le département. Et dans ce contexte, les violences intrafamiliales le sont aussi. Mais cette hausse n'est pas sensible », explique le patron du Parquet. Et d'ajouter : « Quand on parle de violences intrafamiliales, on parle des violences conjugales et celles infligées aux mineurs. Mais dans notre juridiction, la majorité des violences intrafamiliales concerne celles entre conjoints. On considère aussi les enfants mineurs comme victimes quand ils sont témoins de violences conjugales », précise Frédéric Nahon avant de souligner qu'une partie de cette hausse



Le procureur de la République, Frédéric Nahon. Photo d'archives Eric Thiébaud

était due à une libération de la parole. « Beaucoup de dénonciations se font dès le premier passage à l'acte. Nous rencontrons aussi de nombreux cas où les victimes ne déposent pas plainte au moment des faits, mais quelque temps plus tard. »

● Un arsenal conséquent contre les mis en cause

Outre le téléphone grave danger et le bracelet anti-rapprochement pour les affaires les plus graves, la Justice dispose d'un arsenal judiciaire dissuasif. « Nous pratiquons des réponses pénales

immédiates, notamment par le biais des comparutions immédiates. Nous délivrons également des convocations pour des procès en mettant en place des contrôles judiciaires avec de multiples interdictions comme celle de rentrer en contact avec les victimes. Il y a aussi les mesures de compositions pénales sur site avec un délégué du procureur qui vient voir le mis en cause dans le but de lui notifier, si cette personne n'est pas déjà connue de la Justice, des interdictions de contact avec la victime mais aussi des stages de sensibilisation aux violences conjugales. »

● Des victimes prises en compte rapidement

« L'auteur est suivi mais la victime aussi. Nous développons de plus en plus les enquêtes d'évaluation des victimes pour les accompagner, même si, parfois, elles refusent de déposer plainte », explique le procureur, ajoutant que cette procédure peut désormais être enclenchée dès que la personne agressée est admise au sein de la plupart des hôpitaux vosgiens. « Il y a une prise en charge immédiate avec un médecin qui sollicite les forces de l'ordre en les contactant directement. »

● S. de G.

Trois mises en examen pour meurtre, deux pour tentative de meurtre en cinq mois



En janvier, un quinquagénaire a été massacré par sa conjointe et deux des enfants de cette dernière à Plainfaing. Photo d'archives Jérôme Humbrecht

15 octobre 2023, meurtre : un homme de 43 ans décède à son domicile de Thuillères. Intervenues sur place alors que le quadragénaire était déjà en arrêt cardiaque, les secours ne parviennent pas à la réanimer. Des traces de strangulations sont découvertes sur son cou. Sa compagne, âgée de 40 ans, est placée en détention provisoire. Une enquête, ouverte pour des faits d'homicide volontaire sur conjoint, révèle que la victime a été étranglée à l'aide d'un câble de chargeur téléphonique. Quelques mois avant le drame, les deux membres du couple avaient été condamnés par le tribunal judiciaire d'Épinal pour des violences réciproques.

5 janvier 2024, tentative de meurtre : une quadragénaire est violemment percutée par une voiture, qui aurait été conduite par son ex-conjoint à Étival-Clairefontaine. Il existerait des antécédents de violences habituelles non dénoncées. Une information judiciaire a été ouverte pour tentative de meurtre sur conjoint. Rapidement interpellé, le suspect a été placé en détention provisoire.

26 janvier 2024, meurtre : pour avoir signalé une maltraitance animale, un homme de 55 ans est massacré par sa compagne et les deux fils aînés de cette dernière, dans leur domicile de Plainfaing. Le trio s'est acharné sur leur victime pendant une dizaine de

minutes, à coups de couteau, serpettes, batte de base-ball, statue et planche à pain, la laissant méconnaissable. Les deux beaux-fils de la victime, âgés de 27 et 30 ans, ainsi que sa conjointe, âgée de 54, ont été mis en examen pour homicide précédé ou suivi d'actes de torture et de barbarie et placés en détention provisoire.

28 mars 2024, tentative de meurtre : une femme est percutée par une voiture, qui serait conduite par son conjoint. Une altercation aurait eu lieu entre le couple à l'intérieur d'un bar quelques minutes avant que la voiture de la victime soit percutée, puis la propriétaire du véhicule elle-même et un homme qui l'accompagnait. Mais le conducteur ne s'est pas arrêté là, et a roulé sur sa conjointe. Mis en examen pour tentative de meurtre, le suspect a été placé en détention provisoire.

29 mars 2024, meurtre : une sexagénaire meurt, probablement étranglée, à son domicile de Mirecourt. Inquiet de ne pas avoir de nouvelles d'un couple d'amis, un homme prévient les autorités. Gendarmes et sapeurs-pompiers découvrent ensuite le corps sans vie de la victime, allongée sur un lit, ainsi que son époux, alcoolisé, qui avoue l'avoir étranglée. Mis en examen pour meurtre par conjoint, il a été placé en détention provisoire.

● C.C.



À la fin du mois de mars, une sexagénaire est décédée à son domicile de Mirecourt. Son époux a été mis en examen pour meurtre par conjoint. Photo d'archives Sergio de Gouveia